Kigali, le 27/12/1985 REPUBLIQUE RWANDAISE MINISTERE DE LA JEUNESSE Nº 4278 /15.17 ET DU MOUVEMENT COOPERATIF B.P 1044 KIGALI. Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Energie Monsieur le Ministre, / par Plant

Me référant à la lettre n° DIR/75.04/MJ/ 735/85 du 1 3 Mai 1985 vous adressée par la Caisse Hypothécaire du Rwanda, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à notre avis, les propositions de ladite Caisse ne semblent pas résoudre les problèmes posés.

- 1º En effet, elles seraient la base des litiges insolubles entre les bénéficiaires et la Caisse.
- 2º Les médecins, en leur qualité d'agents de l'administration centrale, sont sujets à des mutations. Un médecin déplacé d'une Préfecture à l'autre connaîtra sûrement les mêmes problèmes de logement tout en payant les frais contractuels à la Caisse Hypothécaire.

En conclusion, l'octroi aux médecins d'une indemnité forfaitaire de 20.000 FRW par mois pour que ceuxci puissent se payer un logement décent constitue une meilleure approche vers une solution plus équitable.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise

Objet: Logement des Medecins.

KIGALI.

- Monsieur le Secrétaire Général du M.R.N.D.

KIGALI.

- Monsieur le Président du C.N.D KIGALI.
- Monsieur le Ministre (Tous)
- Monsieur le Directeur de la Caisse Hypothécaire du Rwanda KIGALI.

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif NDINDILIYIMANA Augustin

Lt Col BEM .-

6#8FIONS

MISEUCOOP Lettre 17/1/1985